

BILL MODIFIANT LA LOI DES CHEMINS DE FER (TAXES TÉLÉPHONIQUES)

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes, accompagnant le bill (14), Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Taxes téléphoniques).

(Le bill est lu pour la 1re fois.)

SOCIÉTÉ DES NATIONS

QUESTION

L'honorable M. SAUVÉ demande au Gouvernement:

1. Combien a coûté la Ligue des Nations depuis sa fondation?
2. Combien a-t-elle coûté au Canada?
3. Quelles sont les questions canadiennes qu'elle a considérées?

L'honorable M. DANDURAND: J'ai ici la réponse à la question de mon honorable collègue; comme elle comprend neuf ou dix pages, je ne la lirai pas, à moins que mon honorable ami n'insiste.

Le très honorable M. MEIGHEN: Passons.

L'honorable M. DANDURAND: La réponse sera incluse au hansard de demain.

(Suit la réponse:)

1. De sa fondation jusqu'au 31 décembre 1936, dernière date pour laquelle sont disponibles les rapports vérifiés, la Société a coûté approximativement 380,480,589 francs-or. Ce chiffre dépasse légèrement le coût véritable, car depuis le 27 septembre 1936, les frais préalablement donnés en francs-or ont été donnés en francs suisses lesquels, entre cette date et le 31 décembre 1936, ont subi une perte approximative de 30 p. 100.

2. Depuis sa fondation jusqu'à ce jour, le Canada a contribué à la Société des Nations 17,543,086 francs-or.

3. Vu la vaste étendue des initiatives de la Société, il serait tout à fait impossible de donner, dans un exposé sommaire, une idée juste des questions concernant le Canada étudiées par la Société. Toutefois, elles comprennent, en sus de l'établissement de moyens pour le règlement pacifique de différends internationaux et d'efforts pour favoriser le désarmement, les sujets énumérés ci-après:

La publication des traités et conventions; la coordination des statistiques de production et de commerce; la simplification des formalités douanières; l'étude par des experts d'une sphère étendue de questions économiques et financières et de coopération intellectuelle que les associations nationales ne pouvaient pas traiter avec la même efficacité; la restric-

L'hon. M. DANDURAND.

tion du trafic illégal de l'opium et autres drogues nuisibles; la suppression de la traite des femmes et du trafic des publications obscènes; la coordination du travail technique dans les divers champs de la médecine préventive; la standardisation des serums; la standardisation des statistiques sur la mortalité et la morbidité; la surveillance dans certaines régions de l'hygiène et de la quarantaine en vue d'enrayer les épidémies; le bien-être de l'enfance; des études visant à obtenir un plus haut degré d'égalité entre les sexes au sujet de la nationalité; la codification du droit international, et l'unification progressive du droit pénal; des enquêtes approfondies et intensives et des recherches sur les heures de travail, le repos hebdomadaire, les conditions de travail, l'hygiène industrielle, la prévention d'accidents industriels, l'inspection du travail, la réparation des accidents du travail, la protection des femmes employées, celle des enfants et des jeunes personnes; les congés annuels payés, le chômage, les assurances sociales, la rémunération du travail, les salariés, les travailleurs professionnels, les entreprises familiales, les problèmes spéciaux des ouvriers agricoles, des marins et le reste; nombre de ces études ont provoqué des conventions destinées à améliorer le travail en général, et à empêcher que la concurrence des pays où les conditions de travail sont inférieures n'abaissent celles des pays, dont le Canada, où des efforts constants ont assuré une norme relativement élevée.

En sus des questions traitées par ces conventions, des recherches méthodiques se poursuivent suivies par la publication d'études sur les progrès techniques, le chômage, la rationalisation, les contrats collectifs, les statistiques sur les aubains, la mécanisation du travail de bureau, l'enseignement technique et professionnel et l'apprentissage, la réglementation des heures de travail et de repos des camionneurs et bien d'autres questions d'importance au Canada et dans tous les pays qui s'intéressent à la législation sociale et à l'amélioration des conditions de vie en général.

Pour plus de facilité, deux listes ont été dressées de ces conventions, la première indiquant celles ratifiées par le Canada et la deuxième, celles qui ne l'ont pas encore été, bien qu'elles traitent pour la plupart de questions intéressant le Canada.

CONVENTIONS DE L'O.I.T. RATIFIÉES PAR LE CANADA

Convention fixant l'âge minimum d'admission des enfants au travail maritime, adoptée comme projet de convention par la Conférence inter-